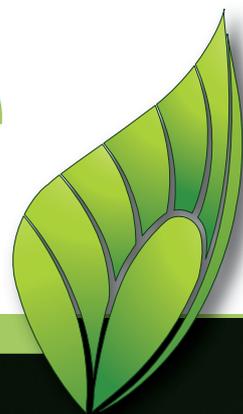


# La Feuille du Bois

Journal municipal d'informations - Février 2010 - n°61

[www.la-ville-du-bois.fr](http://www.la-ville-du-bois.fr)



## Les vœux du Maire



Ville jumelée  
avec Tirschenreuth



## Édito

Madame,  
Mademoiselle,  
Monsieur,

Permettez-moi de vous souhaiter une bonne et heureuse année 2010. Qu'elle exauce vos vœux les plus chers. Je souhaite également que 2010 limite les petits tracassés et désagréments de la vie quotidienne, dont les derniers causés par les intempéries. En effet, malgré les efforts et l'assiduité de l'équipe d'astreinte, certaines difficultés locales ont été rapportées par les habitants. Compte tenu des volumes imposants de sel répartis sur nos routes et de l'aspect peu écologique de cette action, voire de son inefficacité en présence de précipitations abondantes, nous allons essayer de nous doter de moyens plus mécaniques.

Ces difficultés, temporaires, sont cependant toutes relatives, comparées à celles que connaissent actuellement certains habitants du globe qui, outre la perte de leur habitation et de leurs biens, sont sans nouvelles de leurs proches ou dans l'attente de la découverte de leur corps. Je pense que nous avons sincèrement de la chance de résider là où nous sommes, dans ces lieux un peu à l'écart des catastrophes naturelles majeures.

Ceci dit, tout n'est pas forcément bien et acceptable dans l'état. Les choses peuvent être améliorées ou changées, dans l'intérêt de tous. Faisons preuve de solidarité, de compréhension et d'humanité pour aider à résoudre les problèmes importants qui se posent aujourd'hui, y compris dans notre ville. Celle-ci ne doit pas se résumer à de simples zones pavillonnaires réservées aux seules familles aisées. C'est aussi en partie cela, mais aussi avec des logements aidés

donc locatifs, sous différentes formes (maisons de ville, immeubles collectifs), des services en direction de la population, des équipements publics (écoles, gymnases, crèches...) répartis dans les quartiers, etc. La ville, une ville doit prendre en compte tout ces aspects, pour offrir à sa population ce qu'elle est en droit d'attendre.

La révision du Plan d'Occupation des Sols pour devenir Plan Local d'Urbanisme (PLU), doit intégrer cela. La réflexion sera menée, avec votre concours, sur l'ensemble de notre territoire, et pas seulement sur la RN 20. Débutée l'an dernier, cette question d'urbanisme est l'un des points importants de nos actions 2010 que je vous invite à consulter dans les pages de cette édition trimestrielle de "La Feuille du Bois".

Cordialement,

*Votre maire,  
Jean Pierre Meur*

## Sommaire

<b>Retour en images</b> .....	Page 3
"Ce qui s'est passé à la Ville du Bois"	
<b>Dossier</b> .....	Page 6
Les bons vœux du Maire	
<b>Décisions du Conseil municipal</b> .....	Page 14
<b>Europ'Essonne</b> .....	Page 17
<b>Urbanisme &amp; Travaux</b> .....	Page 18
<b>Environnement &amp; Cadre de vie</b> .....	Page 19
<b>Prévention &amp; Sécurité</b> .....	Page 21
<b>Éducatif</b> .....	Page 22
<b>Social</b> .....	Page 23
<b>Petite enfance</b> .....	Page 24
<b>Culturel</b> .....	Page 26
<b>Associations</b> .....	Page 29
<b>Vie locale</b> .....	Page 30
<b>Informations générales</b> .....	Page 31
<b>Rendez vous / Fil de la vie</b> .....	Page 32

### Mairie

Tél. : 01 64 49 59 49

### Service communication

Tél. : 01 64 49 55 38 - Fax : 01 64 49 59 39

Mail : communication.vdb@wanadoo.fr

Site : www.la-ville-du-bois.fr

La Feuille du Bois

Journal municipal d'informations trimestriel

Tirage : 3 100 exemplaires

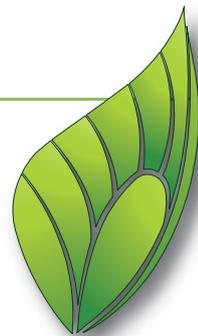
**Directeur de publication** : Jean-Pierre Meur

**Co-Directrice** : Régine Donneger

**Rédacteur en chef** : José Vinales

**Rédactrice** : Sylvie Macquet

**Conception/Impression** : Rouget Communication



## La fête de la science



Du 16 au 22 novembre, les enfants des écoles et des accueils de loisirs font des découpages et des coloriages, dans le cadre d'un travail sur les illusions d'optique. A droite, la remise des prix du concours de collages organisé sur le thème "Un monde d'images et de couleurs, par Frédéric Delattre, adjoint au Maire. Le Conseil général a subventionné la Fête de la Science à hauteur de 1 500 €.

## Concert "Avis de coup de vent"



Le 20 novembre, le groupe VDB blues system de l'école de musique, avec ses instruments rythmiques et ses cuivres, présente "Avis de coup de vent" à Epinay-sur-Orge.

## Concert de la Sainte Cécile



Les professeurs de l'école de musique et l'association "Fenêtres sur Chœurs" fêtent le 21 novembre la Sainte Cécile, patronne de la musique.

## Le Téléthon



Plusieurs manifestations ont permis de récolter des dons en faveur du Téléthon, dont l'objectif est de lutter contre les myopathies : les spectacles des associations "Danse et Gym des Bois" et "La Scène des Bois", la randonnée cycliste d'Europ'Essonne, le tournoi de speedminton et le concert donné dans le centre commercial.



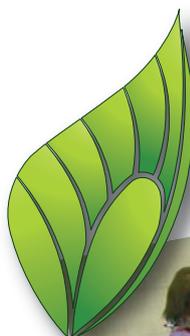
## Le marché de Noël



Fin novembre, le marché de Noël organisé par le Syndicat d'Initiative, réunit exposants, visiteurs, enfants et... père Noël. Le Maire et les "officiels" font le tour des stands.



Le soir, un spectacle est proposé par la Troupe des Roussettes.



## Le repas des anciens



Dimanche 13 décembre, 125 personnes sont inscrites pour le repas. Après le spectacle "Danses paysannes du Hurepoix" par le groupe "Les Amis du second empire", dont le siège se trouve à Longjumeau mais qui compte un couple d'Urbisylvains, chacun danse avec l'orchestre de Sandrine.

## Noël à la petite enfance



Les petits de 0 à 3 ans de toutes les structures municipales profitent du spectacle petite enfance offert le 15 décembre. Le 17 décembre, le RAM tient son goûter de Noël et le lendemain, c'est à la crèche que les familles se retrouvent : après la remise des surprises par le père Noël, photo de classe à la crèche.



## Marché de Noël dans les écoles



Le marché de Noël se tient dans les trois écoles de la ville. Le 10 décembre, parents et enfants viennent nombreux à Marie-Curie.

# Les bons vœux du Maire



*Le 22 janvier dernier, la soirée des vœux du Maire s'est déroulée dans une ambiance détendue. Elle a été l'occasion de faire le point sur l'important travail réalisé en 2009 et sur les chantiers qui attendent la commune cette année. Les réalisations et perspectives citées dans ce dossier ont été présentées par le Maire, lors de son discours.*

## La ville repense son urbanisme

Le territoire de La Ville du Bois est constitué de bois, pour un tiers, le restant étant occupé par des habitations, des bâtiments publics, des axes routiers. A l'est, elle est bordée par la RN 20. Secteur fortement impacté par les orientations municipales, l'urbanisme est en pleine évolution et doit être repensé en collaboration avec les villes voisines, et en particulier, la communauté d'agglomération, Europ'Essonne.

## De grands projets sont lancés en 2009

2009 est à marquer d'une pierre blanche pour l'urbanisme de la commune, qui a lancé trois chantiers importants en matière de développement du territoire, de logements et de services publics.

## La révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols

Parmi les projets d'urbanisme, la révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols a été approuvée en novembre 2009. Elle permettra d'aboutir, dans le quartier des "Bartelotes", à la construction de la nouvelle école, de la salle polyvalente et de logements. Des terrains ont été achetés dans ce but. Les discussions sont amorcées avec le propriétaire des terrains destinés aux logements aidés. L'école et la salle polyvalente feront l'objet d'un Contrat régional et départemental, qui permettra à la commune de bénéficier d'une subvention de 1 500 000 euros.



## Le Plan Local d'Urbanisme

La modification du Plan d'Occupation des Sols doit aboutir au Plan Local d'Urbanisme. L'évolution de ce document, qui concerne principalement les abords de la RN 20, doit à terme :

- permettre la transformation de la RN 20 en boulevard urbain,
- assurer la desserte de cette frange bâtie,
- prévoir des zones d'habitat plus denses, afin de répondre aux besoins de logements exprimés au travers du contrat de mixité sociale, passé avec l'Etat, et répondre aussi aux besoins du Plan Local de Habitat en cours d'élaboration avec la communauté d'agglomération Europ'Essonne.

2010 permettra la poursuite de ces projets, en lançant la concertation sur le Plan Local d'Urbanisme qui sera finalisé en 2011. De plus, un certain nombre de logements sera défini sur les terrains acquis par l'Etablissement Public Foncier pour le compte de la ville. Ces achats représentent actuellement environ 2 hectares de foncier sur la totalité du périmètre de surveillance (14 hectares en tout).

A savoir que le PLU précise, sur l'ensemble du territoire communal et sur les dix années à venir, les besoins en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'équilibre social de l'habitat, de transport, d'équipement et de services. La ville souhaite, tout particulièrement, mettre l'accent sur le développement durable, la mixité sociale avec la création de logements sociaux, et le développement des activités économiques.

## Les logements aidés

Des programmes de logements aidés, destinés à une population plus défavorisée, sont définis. Ils concernent notamment les secteurs situés aux abords de la RN 20, qui



ont été acquis par l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, pour le compte de la collectivité. Néanmoins, d'autres espaces fonciers ont été recensés sur la commune et feront l'objet d'études de faisabilité.

## Des chantiers "dans tous les coins"

La ville a subi, comme depuis plusieurs années, de nombreuses améliorations et embellissements dans plusieurs secteurs de la ville.

## La voirie

En ce qui concerne les voies, elle a réhabilité le réseau d'assainissement de la rue des Joncs Marins. Ce chantier a permis de limiter l'apport d'eau pluviale dans le réseau et provenant de la nappe phréatique. Issue d'un diagnostic préalable, l'opération réalisée par la commune, qui a duré cinq mois, était devenue prioritaire. Son coût s'est élevé à un million d'euros.

Chemin de Lunézy, les chantiers de voirie et d'assainissement sont en cours de réalisation. Cette voirie, prolongée par le chemin rural n° 9, permettra d'accéder au futur complexe des Bartellotes, constitué pour sa partie publique de la nouvelle école et de la nouvelle salle polyvalente.



Le réaménagement de la rue de Gaillard, qui doit déboucher sur une "zone 30", a volontairement été décalé au mois d'avril. En effet, la ville a préféré "étaler" les chantiers, nombreux en centre ville, et prendre en compte les contraintes liées à l'hiver.

La ville prévoit de refaire, chemin du Plateau, le drainage d'eaux pluviales, le revêtement et l'éclairage public. Elle réhabilitera un certain nombre de trottoirs et de voies,

comme elle s'y est engagée auprès des riverains. Une étude concernant la ruelle des Néfliers sera également lancée, en vue d'une réalisation ultérieure.

## Les bâtiments publics



Les bâtiments publics ne sont pas en reste. L'école maternelle et primaire des Renondaines a vu ses sols et ses vitrages de la partie dortoir, totalement remplacés. L'extension du restaurant scolaire est terminée, et depuis la rentrée de janvier, les trois grandes salles situées au-dessus du restaurant scolaire, accueillent les centres de loisirs maternels et les enfants d'une classe d'Ambroise Paré (lire en page 22).

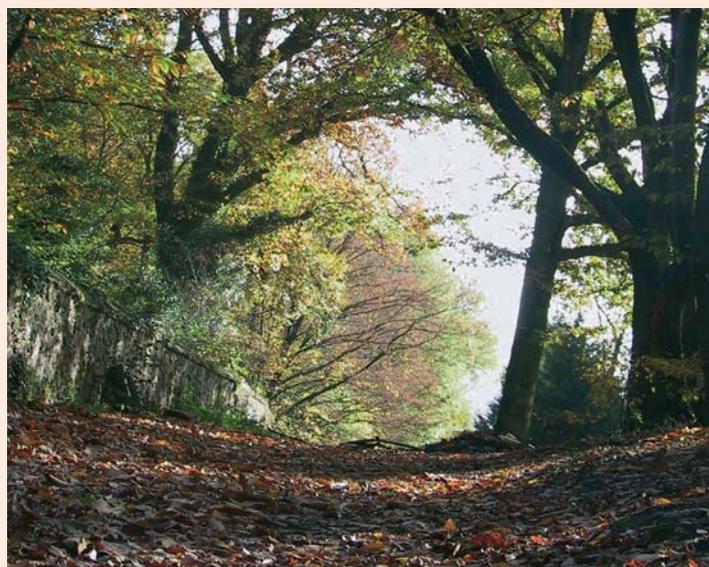


En outre, la ville a acheté la propriété boisée Schneershon, de 8 000 m<sup>2</sup>, située rue des Joncs Marins. Une partie de ce bien sera affectée à un espace public.

La salle multifonctions "Halle de la Croix Saint Jacques", inscrite au contrat quinquennal départemental, va être construite. Elle recevra les enfants des accueils de loisirs et

mise à la disposition des Urbisylvains le week-end. La ville va également construire, dans le quartier des Bartellotes, une école et une salle polyvalente (lire en pages 6 et 7), et réactualiser l'extension des locaux de la mairie. Enfin, la salle polyvalente "l'Escale" va bénéficier d'un agrandissement, qui servira au rangement des services municipaux et des associations.

## Pour un cadre de vie respectueux



La ville est particulièrement soucieuse de son environnement et des contraintes qui y sont associées. Elle prend en charge tout ce qui entoure les Urbisylvains et traite les nombreux problèmes liés à l'aménagement des espaces. Et en particulier :

- les aménagements de voirie pour les divers utilisateurs (automobilistes, vélos, piétons, poussettes, fauteuils roulants...),
- l'occupation et la sécurisation du domaine public,
- l'accessibilité des bâtiments publics,
- la viabilité des chemins communaux, notamment ceux qui sont fréquentés par les scolaires,
- les aménagements de nos bois,
- etc.

En 2009, un important travail a été effectué pour combattre la pollution visuelle dont nous sommes témoins. Il s'agit de rationaliser l'affichage, notamment en allégeant la "masse" de panneaux publicitaires qui ont fleuri dans la ville, en particulier aux abords de la RN 20. La modification du règlement de publicité locale vient donc d'être lancée. Les panneaux hors la loi ont été repérés, leurs propriétaires ont été avisés par la police municipale. Réalisé en concer-

tation avec Europ'Essonne, ce règlement de publicité locale devrait être finalisé cette année et applicable à l'issue de deux ans.

Des actions de sensibilisation ont été menées auprès des automobilistes, pour faire respecter le stationnement des véhicules. Une campagne contre les déjections canines a été réalisée auprès de l'ensemble de la population, pour que chacun s'approprié et prenne soin des espaces publics.

Compte tenu du dépérissement de certains arbres, la ville a lancé un diagnostic des zones boisées. La première partie concernant le bois de la Turaude, est terminée. Les nombreux arbres identifiés comme étant malades, vont être traités dès cette année. L'analyse va être poursuivie sur la propriété Schneershon, récemment rachetée par la ville, qui dispose d'un grand parc boisé.

## Une qualité de services publics encore meilleure

La population a constamment augmenté ces dernières années. La ville s'est adaptée aux évolutions démographiques et aux besoins de chaque tranche d'âge.

## Vers plus d'espaces pour les accueils de loisirs

En 2009, aucune classe supplémentaire n'a dû être ouverte. En revanche, divers investissements ont eu lieu, correspondant à des travaux dans les écoles et à l'équipement de la nouvelle salle informatique. Un important travail a été réalisé pour concevoir la nouvelle école, qui doit voir le jour dans le courant de ce mandat.



L'achèvement des nouvelles salles au-dessus du restaurant scolaire a permis dès la rentrée de janvier d'affecter les locaux à une salle de classe et à l'accueil de loisirs maternel, déchargeant ainsi l'école Ambroise Paré. Ainsi, on évite le transport des enfants en car vers l'accueil de loisirs de la Ferme de "la Croix Saint Jacques". Ce lieu verra la construction dès cette année d'une salle supplémentaire, pour donner plus d'espaces aux enfants. En effet, la suppression de l'école le mercredi matin a abouti à une nette hausse de la fréquentation (cent enfants chaque mercredi).

## Des tout-petits bien lotis



Depuis plusieurs années, la ville propose différents types d'accueil pour les tout-petits : la crèche multi-accueil "Les écureuils du Bois", le RAM (Relais Assistantes Maternelles) et l'accueil parents-enfants "1, 2, 3, Soleil". Ces structures rendent un service important à la population, et la qualité de l'accueil, le partenariat avec les autres services municipaux, l'engagement des divers intervenants publics ou associatifs, en font des lieux très appréciés.

Le secteur innovera cette année, en proposant une "fête de la petite enfance".



En mars 2009, le carnaval de la petite enfance réunit les tout-petits de la ville et des structures.



## Des hommes et des femmes au service de la collectivité

La collectivité emploie environ 150 agents dont 115 titulaires. La gestion des carrières et la gestion du personnel au quotidien, sont assurées par le service des Ressources humaines. L'ensemble des équipes municipales est géré et animé par la Directrice Générale des Services, qui assure cette fonction depuis de nombreuses années.

### Les jeunes plébiscitent leur structure **Plus de communication**

Le service Jeunesse, appelé Micado, propose aux 12-17 ans divers ateliers : aide aux devoirs, sport, soirée à thème, ateliers au collège. Un atelier "Code de la route" va être mis en place très prochainement. Autre action en direction de ce public : les séjours, qui rencontrent un vif succès. Un important travail a été engagé avec d'autres partenaires, le CCAS et l'association de prévention Inter'Val par exemple.

Entre 25 et 30 jeunes fréquentent quotidiennement la structure, qui a vu en 2009 son public augmenter et se fidéliser.

### Des projets sociaux en voie d'aboutissement

La commune, de par sa proximité avec les habitants, joue un rôle important dans le domaine de l'action sociale. Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) reçoit les personnes, les informe, accompagne les personnes âgées ou handicapées, fournit des aides financières, de recherche d'emploi, de portage des repas, participe à la prévention et l'insertion de publics divers. Elle s'assure le partenariat variés, comme Inter'Val, IDEMU, la Maison Départementale des Solidarités.

La ville envisage, pour 2010, de fournir des repas au domicile des personnes âgées, le samedi dans un premier temps. Ce nouveau service de week-end sera proposé en coopération avec Europ'Essonne.

Les demandes de logement sont nombreuses, et la ville ne peut en satisfaire qu'une partie. C'est pourquoi, 2010 sera l'année de début de réalisation des 26 logements Logirep situés voie des Postes. Dans le cadre d'un partenariat avec un constructeur privé, un ensemble de 11 logements en accession à la propriété et de 9 logements sociaux, prioritairement proposés aux Urbisylvains, sera lancé.

Les rencontres culturelles, sportives et associatives, permettent aux Urbisylvains de se rencontrer. Rééditées d'une année sur l'autre, elles laissent la place à de nouvelles créations.

### Autour de la culture, du sport et des associations

En moyenne, chaque mois, la population peut participer à une manifestation. On peut citer le carnaval de Bineau, la fête des associations, la fête du patrimoine, la fête de la science, la Sainte Cécile, la fête de la musique, les rencontres du jazz, la balle aux prisonniers...

Les rencontres du jazz (lire en page 26) acquièrent de la notoriété au fil des ans. La 7<sup>e</sup> édition aura lieu du 26 au 28 mars prochains et proposera des sonorités afro-cubaines, brésiliennes, des musiques du monde.



Dans le cadre du partenariat culturel avec la ville de Longjumeau, La Ville du Bois a reconduit sa participation au fonctionnement du théâtre. Cette opération permet de proposer aux Urbisylvains des tarifs identiques à ceux dont bénéficient les Longjumellois.



Les nombreuses associations sollicitent les salles municipales, et par manque de structures, il n'est pas toujours aisé de leur répondre favorablement. La future salle polyvalente prévue dans le quartier des "Bartellotes" amènera une bouffée d'oxygène en terme d'espaces. Et dès 2010, l'extension de l'Escale permettra d'améliorer le fonctionnement, en optimisant les surfaces de rangement disponibles.

## S'informer pour mieux se rencontrer

Vous informer, vous permettre de vous rencontrer : c'est le but recherché des outils de communication mis à votre disposition par la ville. Chaque mois, "La Feuille du Bois" et "La petite Feuille du Bois" sont distribuées dans les boîtes aux lettres. Elles informent de l'actualité de la ville et donnent des renseignements pratiques. Le site internet développe le même objectif, sa newsletter bimensuelle permet de faire des éclairages sur l'actualité dans la ville. Les panneaux lumineux situés devant la mairie et au carrefour voie du 8 Mai 1945, sont mis à jour quotidiennement.

Le guide municipal donne des informations relativement exhaustives sur la commune. Il est mis à jour une fois par an et distribué fin août dans toutes les boîtes aux lettres. Enfin, pour compléter l'information des Urbisylvains, des affiches sont posées dans les panneaux vitrés, pour annoncer chaque manifestation culturelle.

La distribution de la publication mensuelle et du guide municipal est réalisée par les agents municipaux, le week-end. Après constat sur plus d'une année d'expérience, ce système a permis une nette amélioration du service rendu.

Le site internet va connaître une refonte importante. Il devrait voir le jour sur la "toile" en septembre prochain.





## Les finances, pour en savoir plus...

L'achat de la propriété Schneershon, d'environ 750 000 €, a mobilisé l'emprunt. Cette propriété bâtie va devenir un espace public. L'achat d'une autre propriété, en centre ville, d'un coût de 200 000 €, permettra d'agrandir la zone actuelle de stationnement.

La ville a aussi financé la réalisation de la construction des salles polyvalentes et de loisirs au dessus du restaurant scolaire. Cette extension a fait l'objet d'un contrat départemental quinquennal qui a bénéficié globalement de 420 000 € de subventions. Le bâtiment complet, incluant le restaurant scolaire, les aménagements intérieurs et le matériel, est proche des 3 millions d'euros.

Il faudra, en 2010, financer les travaux de voirie prévus en 2009, ainsi que les diverses réalisations suivantes :

- l'agrandissement de l'Escale sur nos fonds propres,
- la réalisation de la salle de la ferme de "la Croix Saint Jacques" inscrite au même contrat départemental quinquennal,
- l'achat du foncier permettant de réaliser l'école et la nouvelle salle polyvalente.

Le lancement dès 2010, voire début 2011, du futur contrat régional et départemental, permettra à la ville d'obtenir

50 % de subvention sur un montant plafonné à 3 millions d'euros.

L'école et la salle polyvalente sont d'un coût très supérieur. Il faut donc les financer, par les propres moyens de la ville, ainsi que par des subventions. Ces investissements sont prioritaires pour la ville, qui, soumise à son déficit de logements aidés, doit programmer l'augmentation de sa population, et se doter progressivement des équipements publics nécessaires.

Les finances proviennent en grande partie de l'imposition locale. L'intercommunalité a permis de bénéficier, compte tenu des mécanismes financiers et des critères mis en place :

- de 50 % du produit lié à l'accroissement du développement économique sur le territoire,
- d'une dotation de solidarité, dont la pérennité, soumise aux nouvelles règles fiscales, est liée au maintien et surtout au développement de l'activité économique présente sur le territoire de la communauté d'agglomération Europ'Essonne.

## Europ'Essonne, un travail supplémentaire

L'activité au sein d'Europ'Essonne a été très soutenue cette année. Outre le travail dans les nombreuses commissions, la réalisation du projet de territoire et du lancement du contrat départemental d'agglomération, privilégie, entre autres :

- la requalification des zones d'aménagement économiques,
- les actions visant à développer l'activité économique,
- l'augmentation du parc de logements, dont une partie sociale,
- la réalisation de liaisons douces, pour lesquelles la ville est directement concernée au niveau de la piste cyclable du chemin de Saint Eloi.

Ce contrat, dont le montant des opérations s'élève à environ 29 millions d'euros, est subventionné à hauteur de 45 %.

## La soirée des vœux

*"Le début de la nouvelle année est traditionnellement, dans nos collectivités, consacré à la présentation des vœux. Cette période plutôt festive, est endeuillée par la catastrophe d'Haïti. Celle-ci nous rappelle la fragilité de nos existences face à de tels événements et aussi la chance que nous avons de vivre dans cette partie de l'hémisphère nord, peu propice au développement de tels cataclysmes."* Ainsi débute le discours du Maire, Jean-Pierre Meur, lors de la soirée des vœux le 22 janvier dernier. *"Je souhaitais vous faire part de notre soutien, et du vôtre j'en suis sûr, en direction de ces familles et aussi en direction des leurs dont certains d'entre eux vivent en région parisienne et localement dans notre ville."* Entouré de son équipe, le Maire a ensuite donné la

parole à François Pelletant, Conseiller général. Sur le podium, outre l'équipe municipale, s'y trouvaient plusieurs personnalités du monde politique local, notamment Guy Malherbe, député, Vincent Delahaye, président d'Europ'Essonne, Claude Pons, Maire de Montlhéry, Brigitte Puech, Maire de Ballainvilliers.

A l'issue des discours, François Pelletant a remis la médaille du Conseil général à Bruno Pineau, Président du club de football Saint Eloi, puis Jean-Pierre Meur a remis celle de la ville à Jean-Pierre Dubois, à Nathalie Phan-Van et à Raymonde Dumay, qui ont donné beaucoup de leur énergie à la ville et au canton. Enfin, les participants au concours "Ville illuminée 2009" ont reçu un diplôme.





Les comptes rendus des conseils municipaux font l'objet d'un affichage officiel en mairie et sur les panneaux du mobilier urbain. Ils sont également téléchargeables sur le site internet de la ville [www.la-ville-du-bois.fr](http://www.la-ville-du-bois.fr) (rubrique Marchés publics / Délibérations).

## Séance du 17 novembre 2009

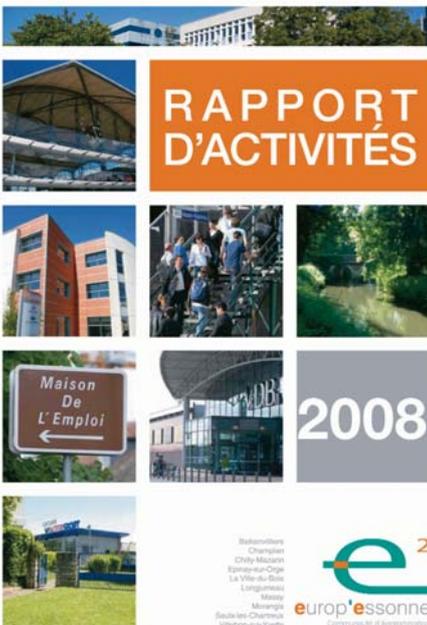
### Intercommunalité

#### Versement d'un fonds de concours par Europ'Essonne à La Ville du Bois pour le "Festival de Jazz"

Acceptation du conseil municipal des termes de la convention pour le versement par la communauté d'agglomération Europ'Essonne, d'un fonds de concours d'un montant de 2 120 € en complément du fonds de concours déjà effectué de 750 € pour l'organisation du "Festival de Jazz".

#### Rapport d'activités 2008 d'Europ'Essonne

Présentation du rapport d'activités 2008 par Vincent Delahaye, président de la communauté d'agglomération.



#### Répartition du produit de la taxe professionnelle provenant du centre commercial Carrefour

Autorisation faite au Maire de signer la convention intercommunale ayant pour objet le versement par La Ville du

Bois au profit de Saulx-les-Chartreux de la dotation attribuée par l'Etat à La Ville du Bois pour compenser la suppression progressive de la part "salaire" de la taxe professionnelle. Le montant de la dotation qui s'élève à 106 760 € sera versée sur trois années.

### Finances

#### Contrôle juridictionnel des comptes de La Ville du Bois sur les exercices 2004 à 2007 par la Chambre Régionale des Comptes

Le conseil municipal prend acte de la notification d'ordonnance adressée par la Chambre Régionale des Comptes à la commune pour la gestion financière de 2004 à 2007. Aucune remarque négative n'a été soulevée sur la gestion financière communale.

#### Remboursement partiel de la taxe foncière de la propriété Schneershon

Décision de rembourser à Madame Schneershon, ancienne propriétaire du 195 rue des Joncs Marins, la somme de 596,36 € correspondant à la taxe foncière pour la période du 19 septembre au 31 décembre 2009.

#### Emprunt de 500 000 € destiné à financer des travaux d'investissement

Autorisation faite au Maire de signer le contrat de prêt de 500 000 € devant intervenir entre La Ville du Bois et la Caisse d'Epargne d'Ile-de-France, pour des travaux d'investissement.

#### Remboursement des frais de transport aux élus ne bénéficiant pas d'indemnité de fonction

Décision de prendre en charge les frais occasionnés par les élus locaux

qui se rendent à des réunions hors du territoire communal, dans des instances ou organismes où ils représentent la commune.

#### Principales caractéristiques des dépenses imputées au compte "fêtes et cérémonies"

Le conseil municipal arrête les principales caractéristiques des dépenses municipales imputées sur l'article 6232 "fêtes et cérémonies".

#### Versement d'une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association socio-culturelle haïtienne d'aide au secours "Aschas"

Décision du conseil municipal de verser à l'association Aschas une subvention totale de 1 000 €, soit 500 € pour 2008 et 500 € pour 2009.

#### Demande de subvention pour le financement des études préalables relatives au contrat régional/départemental

Décision du conseil municipal de solliciter le Département et la Région pour obtenir une subvention relative au financement des études préalables à l'élaboration du contrat régional/départemental.

#### Modification de la délibération n° 09.06/F-15 du 30 juin 2009 portant sur la création des tarifs pour l'école municipale de musique et de danse

Décision d'appliquer les nouveaux tarifs basés sur le quotient familial, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009.

## Travaux, urbanisme, environnement

### CR9 et allée Jacques Tati

Décision de classer dans le domaine public communal le CR9 dit "de Lunézy" et l'allée Jacques Tati, et d'ouvrir à la circulation le CR9, dans le sens Ferme de la Croix Saint Jacques-Lunézy

## Affaires générales

### Modification du tableau des emplois permanents

Décision de modifier le tableau des emplois pour :

- assurer la gestion administrative du syndicat d'initiative ;
- créer des postes afin de répondre aux nouvelles inscriptions enregistrées à l'école de musique et de danse.

### Décisions du Maire en application de l'article L2122-23 du code général des collectivités territoriales

Décision du Maire de confier :

- l'élaboration du PLU à Espace Ville, pour un montant de 50 662,26 € ;
- l'élaboration d'une étude préalable à l'établissement d'un contrat régional à Espace Ville, pour un montant TTC de 19 028,36 € ;
- l'opération "Lumière et vision" à l'association Prévention routière de Corbeil-Essonnes, pour un montant de 500 € ;
- le contrat d'assurance des bâtiments communaux à Groupama, pour un montant de 40 799,90 € ;
- le contrat de maintenance de l'aspirateur de déchets urbains électrique de marque Glutton à l'entreprise Glutton, pour un montant annuel TTC de 1 694,00 € ;
- le contrat de cession d'un spectacle Fête de la science à la "Compagnie du saut de l'ange", pour un

coût TTC de 1 200 € ;

- la location et la maintenance de 10 photocopieurs pour la commune à Dactyl Buro, pour un montant annuel TTC de 12 484,32 € ;
- l'avenant au contrat d'assurance du personnel à Groupama pour un montant de 5 620,70 € TTC pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 12 décembre 2009 ;
- la mission de contrôle technique pour l'extension de l'Escale à Quali-consult, pour un montant TTC de 3 767,40 € ;
- la mission de coordination sécurité et protection de la santé - mission de niveau 3 pour les travaux de l'extension de l'Escale à Coordination Management, pour un montant TTC de 1 435,20 €.

# Séance du 15 décembre 2009

## Finances

### Dotation globale d'équipement - Programmation 2010

Autorisation faite au Maire de signer tout document relatif à l'opération de création d'une piste cyclable chemin de Saint Eloi.

### Ouverture et virement de crédits au budget communal 2009

Décision du conseil municipal de réajuster le budget primitif 2009 en procédant à certains ouvertures et virements de crédits d'investissement et de fonctionnement.

### Attribution du marché relatif à l'assurance du personnel communal

Décision du conseil municipal de retenir l'offre des assurances Gras Savoye. Le marché, valable un an, reconductible deux fois, prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

### Prise en charge des frais d'écolage pour les élèves scolarisés en primaire et domiciliés sur la commune

Décision du conseil municipal de prendre en charge les frais d'écolage concernant les élèves scolarisés en primaire à l'école Notre Dame et domiciliés à La Ville du Bois, à hauteur de 494 € par élève, pour les années 2009-2010 à 2011-2012.





## Nouvelle garantie d'emprunt pour réaménagement de prêt à taux fixe accordée au groupe Opievoy relative à la construction de logements sociaux dans le centre ville

Décision du conseil municipal de signer un avenant relatif à une nouvelle garantie d'emprunt au groupe Opievoy pour la construction de logements sociaux dans le centre ville, portant sur un montant de 441 923,94 € à taux fixe de 3,89 %.

## Travaux, urbanisme, environnement

### Avenant n° 1 à la convention d'intervention foncière conclu entre l'établissement public foncier d'Ile-de-France et La Ville du Bois pour la réalisation de programmes d'habitat et d'activités

Dans le but de réaliser des opérations de logement social, autorisation faite au Maire de signer l'avenant n° 1 à la convention d'intervention foncière EPFIF et tout document relatif à ce sujet.

### Réalisation de logements sociaux dans le cadre du contrat de mixité sociale

Acceptation des termes du contrat de mixité sociale et autorisation faite au Maire de signer ce contrat devant intervenir entre la commune et l'Etat.

### Adhésion à la charte de qualité des réseaux d'assainissement ASTEE

Décision d'adhérer à la charte de qualité des réseaux d'assainissement propo-

sée par l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement.

### Régularisation d'emprises d'alignement suite aux travaux d'aménagement de voirie

Décision d'acquérir à l'euro symbolique la parcelle Alves cadastrée section AL n° 381 d'une superficie de 6 m<sup>2</sup> et la parcelle Philipp cadastrée section AL n° 383 d'une superficie de 24 m<sup>2</sup>.

## Social, emploi, logement

### Chantier d'insertion intercommunal confié à l'IDEMU

Acceptation de renouveler le chantier d'insertion triennal (2010 à 2012) auprès de l'Institut de l'Ecologie en Milieu Urbain et de verser chaque année à l'IDEMU une somme forfaitaire de 11 000 € pour le premier

chantier, 9 000 € pour le deuxième, 10 000 € pour le troisième. Ces chantiers permettent l'embauche de 12 personnes, d'entretenir le patrimoine bâti et naturel et de mettre en place une action de formation aux métiers du paysage pour ces personnes.

## Enfance, jeunesse

### Organisation par le service Enfance d'un séjour pour les 5/7 ans

Décision d'organiser un séjour à Cerniebaud (Jura) du 21 au 28 février 2010, sur la base de dépenses prévisionnelles de 6 165 € et d'une participation des familles de 308 € par enfant.

### Organisation par le service Jeunesse d'un séjour pour les 12/15 ans

Décision d'organiser un séjour à Lélex (Jura) du 27 février au 6 mars 2010, sur



## La réforme des collectivités territoriales

La réforme vise à simplifier l'organisation des territoires français et à mutualiser les moyens. De nombreuses mesures sont avancées. Concrètement, la réforme a pour objet, à l'horizon 2014 :

- de créer un nouvel élu local, le conseiller territorial, en remplacement des conseillers régional et général : le territoire compterait alors 3 000 conseillers territoriaux au lieu des 6 000 actuels ;
- d'imposer à toutes les communes françaises de faire partie d'une intercommunalité ;
- de clarifier les compétences des différents niveaux de collectivités ;
- de supprimer la taxe professionnelle, afin d'assurer la compétitivité des territoires en encourageant la création de richesses et d'emplois.

Fin janvier, au moment du bouclage de "La Feuille du Bois", le projet était dans les mains des sénateurs.

Pour en savoir plus : [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

la base de dépenses prévisionnelles de 8 778 € et d'une participation des familles de 365 € par enfant.

### Décisions du Maire en application de l'article L2122-23 du code général des collectivités territoriales

Décision du Maire de confier :

- le spectacle intitulé "Voyage au pays des lumières" au prestataire "Centre de création et de diffusion musicales", pour un montant de 806 € ;
- les travaux de création d'un réseau de collecte d'eaux usées, d'un trottoir et d'une voirie "zone 30" chemin de Lunézy, à l'entreprise STRF, pour un montant de 187 209,88 € TTC.

# La communauté d'agglomération "Europ'Essonne"



Née en janvier 2007, Europ'Essonne est une communauté d'agglomération qui regroupe 10 communes : Ballainvilliers, Champlan, Chilly-Mazarin, Epinay-sur-Orge, La Ville du Bois, Longjumeau, Massy, Morangis, Saulx-les-Chartreux et Villebon-sur-Yvette. Europ'Essonne s'étend sur 55 km<sup>2</sup> et compte 130 000 habitants (INSEE 2009) dont 25% ont moins de 20 ans. Elle a pour compétences obligatoires le développement économique, l'aménagement de l'espace, l'équilibre social de l'habitat, la politique de la

ville. Des compétences optionnelles ont été définies (eau potable, environnement...).

Pour en savoir plus, [www.la-ville-du-bois.fr](http://www.la-ville-du-bois.fr) (rubrique mairie / syndicats intercommunaux) ou <http://europessonne.fr>

**Europ'Essonne**

15 avenue de Norvège - 91140 Villebon-sur-Yvette

Tél. : 01 80 38 02 32

Courriel : [contact@europessonne.fr](mailto:contact@europessonne.fr)

**Le prochain conseil communautaire** aura lieu le mercredi 10 février à 20h30, à Villebon-sur-Yvette.

## Au service des créateurs d'entreprise

### Une pépinière à Villebon



Vous recherchez un soutien ou un lieu pour créer votre entreprise ? Apis Développement, située à Villebon-sur-Yvette sur le parc d'activités de Courtaboeuf, accueille dans ses locaux des entreprises ayant moins de 4 ans. Aménagés sur 2 étages, les 2 241 mètres carrés sont destinés à 73 bureaux de petite taille (entre 12 et 35 m<sup>2</sup>), modulables, climatisés et câblés (très haut débit fibre optique). Un des principaux atouts de la pépinière consiste dans la mutualisation des moyens et des services : 4 salles de réunion équipées en Wi-Fi sont à la disposition des créateurs, ainsi qu'un accueil téléphonique personnalisé pour chaque société, une cafétéria, des espaces pour archiver ou rephotographier des documents... La pépinière assure un accompagnement trimestriel des créateurs, des animations régulières sur des thèmes relatifs à la création ou à la gestion d'entreprise, la mise en relation avec les différents réseaux de partenaires institutionnels du monde économique et de l'enseignement supérieur. Elle peut prescrire aux porteurs de projet ou aux jeunes entrepreneurs des aides pour des formations ou du conseil. Enfin, Apis Développement accompagne les entreprises dans leur recherche de locaux après les 4 années d'hébergement en pépinière. Administrée par des élus d'Europ'Essonne depuis janvier 2010 sous la forme d'une régie autonome, Apis Dévelop-

pement a inauguré ses nouveaux locaux financés par la commune de Villebon-sur-Yvette, le Conseil général de l'Essonne et le Conseil régional d'Ile-de-France, en juillet 2009.

#### La pérennité est assurée

Les entreprises qui ont été créées en pépinière affichent une pérennité bien supérieure à la moyenne nationale et sont également créatrices d'emplois. En 2008, les entreprises en pépinière employaient en moyenne 3,6 salariés. 90 % des entreprises hébergées par Apis Développement sont toujours pérennes 5 ans après leur création.

#### Apis Développement

15 avenue de Norvège - BP 116 - Villebon-sur-Yvette

91944 Courtaboeuf Cedex

Tél. : 01 60 92 41 41

[contact@apisdeveloppement.com](mailto:contact@apisdeveloppement.com)

[www.apisdeveloppement.com](http://www.apisdeveloppement.com)

### Création prochaine de la Maison de la création d'entreprises

La communauté d'agglomération va lancer à Longjumeau, avant l'été, la Maison de la création d'entreprises. Elle accueillera, informera, sensibilisera, accompagnera individuellement le public des quartiers dits sensibles ou les demandeurs d'emploi pour un projet de création d'entreprise. Objectif : pouvoir les aider à se réinsérer par ce biais. Un responsable permanent sera présent quotidiennement pour être à l'écoute des Europ'Essonnais. Il ira à la recherche de personnes susceptibles d'entrer dans ce dispositif. La Maison de la création d'entreprises est située Parc Nativelle, à Longjumeau, face à l'hôpital et jouxte celle de l'emploi. Elle ouvrira ses portes au printemps.

## Une communication... carrée



Plus clair, plus complet, basé sur un graphisme "carré" à l'image de sa revue semestrielle, le nouveau site internet d'Europ'Essonne est en ligne depuis le début de l'année. Vous y trouverez des informations sur ses compétences et sur l'actualité du territoire.

## Les vœux de la communauté

Vincent Delahaye, président de la communauté d'agglomération, a présenté ses vœux lors d'une cérémonie le 13 janvier dernier. Il a évoqué les grandes lignes du projet d'agglomération Europ'Essonne, qui lui permet de passer un contrat communautaire avec le Département. Il a rappelé la loi en préparation qui vise à affirmer l'importance et l'influence des intercommunalités. Enfin, les 12 fonctionnaires d'Europ'Essonne ont été félicités et encouragés pour le travail important réalisé dans ce projet d'agglomération.

## Le point sur les travaux

### Les chantiers à suivre

- **Voie des Postes**, les deux programmes de logements sociaux ont démarré début décembre.
- Les travaux d'assainissement et de voirie **chemin de Lunézy** viennent de commencer. A terme, une "zone 30", des trottoirs et une piste cyclable, seront créés.

### Les travaux à venir

- Le marché concernant le drainage d'eaux pluviales, le revêtement et l'éclairage public **chemin du Plateau**, vient d'être attribué. Début des travaux : mars.
- Le dossier de réaménagement de la **rue de Gaillard** est en cours de validation.
- Le logement au 30 **voie des Postes** va être démoli courant mars.

## Les logements sociaux

Le manque de logements sociaux est évident à La Ville du Bois, qui ne peut accéder aux nombreuses demandes de la population. Rappelons que la loi SRU impose 20 % de logements sociaux, alors qu'à La Ville du Bois, le taux ne s'élève aujourd'hui qu'à 5,76 %. Résultat : la ville doit payer chaque année à l'Etat une amende.

Consciente de la situation, la municipalité met tout en œuvre pour pallier cette déficience. Ainsi, en avril 2009, elle a confié à l'EPPFIF (Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France) une mission de veille foncière sur un périmètre situé le long de la RN 20, zone qu'elle a élargie depuis. Cinq secteurs susceptibles d'accueillir des logements sociaux, ont été définis (chemin des Vallées, chemin de la Turaude,

chemin du Ménil...). L'objectif pour la ville est de réaliser dans les 2-3 ans 60 logements.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du contrat de mixité sociale que La Ville du Bois vient de signer avec l'Etat.





## L'audit du bois de la Turaude

*Le bois de la Turaude a fait l'objet d'un diagnostic courant 2009, de la part d'un Conseil d'études en arboriculture forestière. L'objectif était d'appréhender la situation de ce massif forestier afin d'établir un plan d'action visant à le restaurer dans le respect des impératifs actuels d'environnement. Le rapport vient d'être rendu et désormais, les problèmes sont clairement identifiés. Le travail qui nous attend est de longue haleine.*

### Conditions environnementales

Le climat local est de type océanique avec une pluviométrie relativement importante, notamment durant la période où la végétation est très active. On note ainsi une hauteur de plus de 200 mm d'eau entre mai et août. Le sol est constitué d'une bonne profondeur de sables siliceux (type Fontainebleau). Ce substrat induit des sols à réaction acide. En fond de vallée, la présence d'eau en sous-sol est importante, bien qu'aucun cours d'eau ne soit présent. Sur les pentes, en revanche, la présence d'eau est précaire en raison même de la nature sablonneuse des sols.

### Les essences

Le massif de la Turaude est composé uniquement de feuillus, pour l'essentiel des châtaigniers. Il a beaucoup souffert des coups de vents impétueux de 1952, 1990 et plus récemment de la tempête de 1999. Il est marqué par le dépérissement généralisé évolutif du châtaigner (lire l'encadré). Quelques chênes sont également présents et on note des îlots fertiles de robiniers et de frênes. De très jeune taillis de châtaigniers occupent près de la moitié du massif. L'ensemble de la structure apparaît comme très perturbé. Celle-ci amorce naturellement une phase de renouvellement naturel du massif "par écroulement".

### La maladie de l'encre du châtaignier

Les agents pathogènes de l'encre du châtaignier (*Phytophthora cambivora* et *Phytophthora cinnamomi*) contaminent les racines de l'arbre et provoquent sa mort lente par dessèchement. La maladie progresse pendant plusieurs années sans effets visibles, puis se manifeste généralement à l'occasion d'une année difficile pour l'arbre (sécheresse).

Le Département des Forêts du Ministère de l'Agriculture a communiqué sur le phénomène en raison de son intensification consécutive à la tempête de 1999 qui a fragilisé des populations entières de châtaigniers, en dégradant leur système racinaire ou en isolant les arbres auparavant entourés. La recrudescence de la maladie a été favorisée, ensuite, par la succession alternée d'années pluvieuses et d'années sèches. L'âge élevé de l'ensouchement (cas de la Turaude) est également un facteur aggravant. Cependant, constat essentiel, la régénération naturelle par semis ou rejets est suffisante pour reconstituer un peuplement d'avenir sans qu'il soit nécessaire, de ce fait, de procéder à des substitutions d'essence.

### Programme d'intervention

Le premier travail va consister à abattre les arbres morts afin de sécuriser les sous bois. Le diagnostic a ainsi identifié :

- route de Longjumeau à Marcoussis : 113 châtaigniers ;
- route de Chasse : 70 châtaigniers (pour l'essentiel) ;
- chemin de la Croix Saint Jacques : 220 feuillus (dont 200 châtaigniers) ;
- chemin de la Turaude : 121 feuillus (dont une centaine de châtaigniers).

Ces travaux de mise en sécurité sont programmés sur 2 ans, selon un calendrier très précis privilégiant, bien entendu et en priorité, les axes ouverts au public.

Le temps de la replantation suivra en tenant compte des analyses de terrain, des exigences du massif et des caractéristiques environnementales évoquées plus haut. Ainsi les classes de fertilité du sol révèlent une très bonne fertilité sur 27 % de la surface (7 ha) et une fertilité moyenne à médiocre sur 43 % (11 ha).





## Un hiver salé



De la neige et encore de la neige. Les précipitations de début janvier ont été impressionnantes dans le sud de l'Île-de-France. Nos équipes ont eu beau saler toutes les rues, dès 5 heures du matin pendant toute la période de neige, les petits flocons blancs recouvraient tout, au fur et à mesure. Le sel ne suffit pas quand il n'y a pas de passage de voiture juste après le salage, ni en cas de verglas.

Pourtant, ce n'est pas faute d'avoir mis les moyens. 90 tonnes de sel ont déjà été déversées dans les rues de la ville, depuis le début de l'hiver. Et pas moins de 12 personnes des services Techniques sont mobilisées pour tourner dans les rues avec les deux véhicules, un tracteur pour petites voies en pente et un petit camion pour toutes les

autres. La nuit, 3 personnes sont d'astreinte quand les conditions météorologiques le nécessitent. La ville prévoit l'investissement prochain d'un matériel à lame pour dégaîger les routes de façon plus radicale. Et 50 tonnes de sel ont été recommandées.

Lors des précipitations, six bacs ont été placés en différents points de la ville. Ils servent aux services Techniques pour rapidement déneiger un carrefour. En outre, il est du ressort de chaque habitant de déneiger les trottoirs entourant son domicile.

Dès que la météo sera plus clémente, certaines routes pourraient être coupées, pour réparation. Car la neige et le verglas font des dégâts importants au bitume.

## Des travaux d'élagage prévus

Dans le cadre de la distribution d'énergie électrique, des travaux d'élagage et d'abattage vont être entrepris prochainement. La société SEE va intervenir entre le 14 février et le 30 mai, sur les lignes situées au nord de la commune, à la limite de Saulx-les-Chartreux et Villejust.

### Collecte : une communication difficile

Dans le dernier numéro de "La petite Feuille du Bois", une erreur s'est glissée quant à la date du ramassage des emballages et du verre début janvier. En cette période de fêtes et de jours fériés, les dates ont plusieurs fois été modifiées. La rédaction présente toutes ses excuses pour la gêne occasionnée.

# Moins de pollution visuelle

Dans le trimestriel de décembre, nous abordons la publicité par le côté "pollution visuelle". Il s'agissait de répondre à la demande de plus en plus pressante des habitants de se réapproprier leur espace de vie, en le rendant moins agressif et en ne "mettant pas à terre" les intérêts essentiels des acteurs économiques. Nous avons vu que ce travail d'éradication de la publicité "à tout va" ne pouvait se faire que par un travail collectif et dans la concertation. Nous en récolterons les fruits à l'horizon des 2-3 ans, en raison des délais administratifs incontournables.

## La publicité illégale

Aujourd'hui, il sera question de publicité "illégal". Car, parallèlement à la publicité autorisée, il existe une publicité "sauvage" qui utilise plusieurs méthodes pour implanter des dispositifs publicitaires hors normes. On trouve :

- implantation (discrète) sans autorisation ;
- triche sur la superficie d'affichage ou sur la hauteur maximum ;
- deux faces, mais une seule déclarée ;
- nature du dispositif (publicité au lieu de pré enseigne)...

## Les actions mises en œuvre

La mairie a fait appel à un cabinet spécialisé, afin d'identifier les dispositifs hors la loi. Ainsi, sur 69 dispositifs inspectés sur le territoire de la commune, pas moins de 23 contreviennent, plus ou moins gravement, au règlement local de publicité en vigueur. Bien entendu, une telle situation

n'était pas acceptable. La police municipale a entamé une procédure, en deux étapes, pour la mise en conformité des dispositifs incriminés.

- Première étape : procédure amiable laissant au publicitaire un mois de délai pour présenter ses remarques et/ou se mettre en conformité.
- Deuxième étape : recours au tribunal administratif au cas où la première étape s'avère inopérante.

Nous observons d'ores et déjà les retours consécutifs à la première étape, mais il est encore tôt pour en tirer des conclusions. Les résultats devraient se concrétiser dans l'année. Nous ne manquerons pas de vous en tenir informés.



## Prévention & Sécurité

# La bataille pour la sécurité

Les communes de la Ville du Bois et Ballainvilliers ont entamé depuis longtemps des démarches pour obtenir la mise en place d'un feu piétons au niveau de l'arrêt des Quercelains. Le Conseil général, qui a la compétence de cet axe, n'a pas accepté cette proposition, suite à l'avis négatif de la gendarmerie, qui a pensé que les automobilistes ne s'arrêteraient pas au feu rouge et qu'il n'y aurait pas moyen de le faire respecter. Les villes concernées ont argumenté en mettant en avant les nombreuses traversées de cette voie à cet endroit (clients et personnels de

la zone commerciale), des projets de construction de logements aidés, la transformation de la RN 20 en voie urbaine, les accidents qui ont déjà eu lieu, etc. Malgré la demande de reconsidérer cette décision, il n'y a pas eu de changement d'orientation.

La Ville du Bois envisage, avec la ville de Ballainvilliers, de mener une action plus concrète de manière à se faire entendre et obtenir ce passage sécurisé. Il en va de l'intérêt de tous.

## Premier mois de fonctionnement

Depuis le 4 janvier, il y a de la lumière au-dessus du restaurant scolaire ! Les enfants de l'école Marie Curie sont accueillis en pré et post-scolaire dans l'accueil de loisirs maternel du centre ville.

L'équipe est composée de Céline Leroy (directrice) et de Karen, Pierrette, Fanny, Christelle, Lucie, Anaïs (animatrices). Horaires d'ouverture : en semaine scolaire, de 7h à 8h15 et de 16h30 à 19h15, le mercredi de 7h à 19h15. En période de vacances scolaires, ce centre est fermé, les enfants étant accueillis à la Ferme.



## Du bio dans les assiettes



Au restaurant scolaire, on innove depuis le 1<sup>er</sup> septembre. En effet, le nouveau marché public impose l'introduction du "bio" dans les assiettes des enfants de la ville. L'objectif est d'obliger la restauration collective à participer à l'apprentissage alimentaire des enfants et à contribuer à lutter contre les phénomènes d'obésité identifiés en France ces dernières années.

Si le "bio" mérite aujourd'hui d'être découvert, il ne peut être généralisé. En effet, la ville et son prestataire de restauration scolaire sont attentifs aux capacités de production et au surcoût qui en découle. De plus, pour que l'enfant comprenne ce qu'est le bio, on en fait la promotion, au travers d'explications et d'étiquettes signalant leur spécificité, dans un temps court et à périodicité peu fréquente (1 semaine par trimestre).

Cette introduction de nouveaux produits se décompose comme suit :

- du pain d'origine bio produit avec des céréales "locales",
- des repas composés avec au moins 4 éléments d'origine bio (label AB),
- une alternance dans les poissons (surgelés et frais).

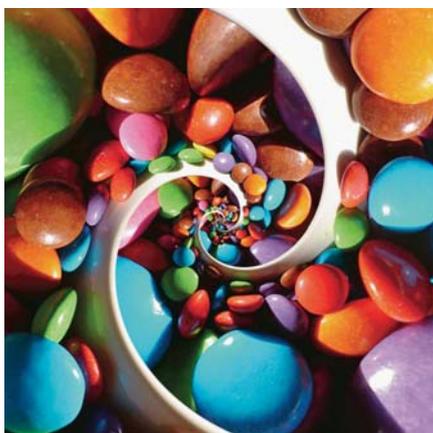
Et en plus de la semaine dite "du goût" en octobre, une semaine par trimestre scolaire est dédiée au goût via le bio. La dernière semaine du bio s'est déroulée du 18 au 22 janvier (photo).

### Le saviez-vous ?

Les structures d'animation changent de nom périodiquement. Dans les années 80, on les appelait "les centres aérés", une décennie plus tard "les centres de loisirs", puis depuis 2006 "les accueils de loisirs". Avec ces changements d'appellation, la qualité de l'accueil et de l'animation, ainsi que les aspects réglementaires, ont évolué.

Ne parlons plus de "garderie", terme réservé à des accueils sans obligation sur l'encadrement (nombre et qualification), sans activités ou projets structurés, et donc, non contrôlés par l'Etat. L'"accueil de loisirs", en vigueur à La Ville du Bois, bien différent d'une garderie, est un label qui garantit la sécurité des enfants, l'encadrement par des personnels qualifiés et suffisants en nombre, l'hygiène et des animations structurées. Un contrôle est assuré par les services de l'Etat.

# Les cartables sucrés, vous connaissez ?



L'agence française de sécurité alimentaire des aliments continue de tirer la sonnette d'alarme sur l'obésité infantile constatée ces dernières années. Malgré une stagnation en 2008, on constate que les enfants de 3 à 10 ans sont souvent la cible d'une déstructuration du rythme alimentaire

avec l'apport trop important de gâteaux, sucres, etc.

Les collations à l'école et dans les accueils de loisirs ne doivent pas être systématiques et surtout pas généralisées à tous les élèves. Selon une étude de 2004, seuls 7 % d'enfants de 3 à 10 ans ne déjeuneraient pas le matin\*... Par ailleurs, la fameuse "fringale" de 10 heures n'aurait aucun fondement scientifique et serait liée à des habitudes transmises de génération en génération. Cette habitude trouverait ses origines essentiellement en 1954, qui marqua la distribution d'une collation lactée pour lutter contre les

états de carences et de malnutrition constatés alors. Mais les époques ont changé...

Alors, privilégions le petit déjeuner équilibré plutôt que les "sucreries" du cartable qui contribuent à l'obésité infantile (au moins indirectement) et à laisser les assiettes pleines lors du déjeuner.

\* Source : rapport Afssa n°2004 SA281.

## Inscriptions scolaires (rappel)

Vous pouvez dès aujourd'hui inscrire votre enfant né en 2007 et qui aura 3 ans avant le 31 décembre 2010. Pour cela, vous devez présenter votre livret de famille, le carnet de vaccinations à jour et un justificatif de domicile de moins de trois mois. Pour toute information complémentaire, contactez le service Educatif au 01 64 49 59 45.



Social

## Un accompagnement à la demande



Le CCAS propose aux personnes âgées et/ou handicapées, valides et isolées, un service d'accompagnement pour les rendez-vous médicaux et administratifs, dans le département de l'Essonne.

Afin de pouvoir satisfaire le plus grand nombre, les demandes d'accompagnement devront être formulées au CCAS au plus tard 48 heures avant la date du rendez-vous.

Les accompagnements peuvent avoir lieu sur les créneaux suivants :

- lundi, jeudi de 14h à 17h,
- mardi de 9h à 12h et 14h à 17h,
- mercredi de 9h à 12h.

Renseignements ou inscription : CCAS, 01 69 63 32 79



## “1, 2, 3, Soleil” entame sa 5<sup>e</sup> année



Au centre, en pull gris, Nathalie Phan-Van en plein démarrage d'activité.

Chaque vendredi matin, enfants et parents - ou grands-parents - se retrouvent autour de jeux, d'activités d'éveil mis en place par l'équipe de professionnels et de bénévoles, qui compte cette année une nouvelle maman.

À l'origine du projet, Nathalie Phan-Van, maman de quatre enfants, sollicite d'autres mères de famille pour élaborer un projet d'accueil de tout-petits, permettant à ces derniers de jouer ensemble et aux adultes d'échanger, de se soutenir, de partager leur expérience. *“Le projet a été bien accueilli par la mairie, raconte Nathalie. Un local adapté a été mis à notre disposition. Des créneaux horaires ont été définis et une éducatrice de jeunes enfants affectée au projet, qui correspond aujourd'hui tout à fait à notre souhait de départ.”* Et en effet, les retours sont positifs. De nouvelles familles arrivent régulièrement. Alors que leurs enfants

sont maintenant scolarisés, des mamans viennent encore assurer une permanence. Ce n'est pas le cas de Tania, dont le 6<sup>e</sup> enfant est toujours en âge de fréquenter la structure. Allemande d'origine, Tania habite la ville depuis 5 ans et profite de ce lieu d'accueil, qui existe en nombre de l'autre côté du Rhin. Liam rencontre ainsi des enfants de son âge, lui qui, à la maison, est entouré d'adolescents.

Les mamans ne font pas que se rencontrer, les enfants que jouer, on trouve dans ce lieu de l'information, des conseils, des tuyaux. C'est le rôle de l'éducatrice de jeunes enfants, également responsable du RAM (Relais Assistantes Maternelles). *“1, 2, 3, Soleil fonctionne bien, conclue-t-elle. C'est un lieu de convivialité, mais également d'entraide.”*

*“Depuis sa création en 2006, l'accueil parents-enfants 1, 2, 3, Soleil a permis à une centaine d'enfants de la naissance à 3 ans de se retrouver”,* précise Chrystelle Noiro, coordinatrice petite enfance sur la ville. De temps en temps aussi, des femmes enceintes s'y retrouvent pour mieux appréhender la naissance de leur enfant. Un programme des vendredis est proposé entre chaque période de vacances scolaires. Vous pouvez le consulter sur [www.la-ville-du-bois.fr](http://www.la-ville-du-bois.fr) / Actualités / Education et jeunesse.

### Programme

Vendredi 12 février : motricité (au dojo)  
Vendredi 19 février : atelier “les p'tites mains” (préparation du carnaval)  
Pas d'accueil du 20 février au 18 mars. Reprise le vendredi 19 mars.

Renseignements : 01 64 49 59 45

### Quelques chiffres depuis l'ouverture

- 128 matinées de rencontres autour d'activités diversifiées ou de temps d'échanges, tout simplement.
- Une équipe constituée de professionnelles de la petite enfance et de mamans bénévoles. Pas moins de 10 mamans accueillantes en 5 ans se sont impliquées au sein de l'accueil et ont largement participé à l'animation de ce lieu.
- 98 enfants de la naissance à 3 ans, accompagnés, ont fréquenté le lieu d'accueil, la plupart de manière assidue.
- 12 adultes (parents, grands-parents) et 14 enfants en moyenne par séance.



## Carnaval en ville

Dans le cadre du carnaval de Bineau, le secteur Petite enfance organise un carnaval sur le thème : "La ferme éphémère". Rendez-vous place de la Mairie le vendredi 12 mars 2010 à 9h30.

Départ à 9h45 pour le défilé des petits moutons, cochons, poules et lapins, qui envahiront la Grande rue jusqu'à la Place Beaulieu. Animations de 20 à 30 minutes "A la ferme de Tilligolo".

Renseignements : 01 64 49 59 45



## Les rendez-vous de février

### Le "biblio-bébé"

Matinée réservée aux 3 mois-3ans à la découverte des albums pour tout-petits, à la bibliothèque :

- mercredi 10 février, de 10h à 11h,
- mercredi 24 mars, de 10h à 11h.

Sans réservation.

### Réunions d'informations futurs parents

"J'attends un bébé, je m'informe..." à l'espace "Les lutins du Bois" (en face de l'Escale, derrière la crèche) :

- jeudi 4 février, à 13h45 (Caf/Ville) : le congé parental, le congé paternité, les droits, les aides, les modes de garde...
- jeudi 11 février, à 9h (PMI) : la préparation avant l'accouchement, le suivi de l'enfant et de la mère, l'allaitement, les visites post-natales...

### Permanences du camion PMI "Le balladin"

Sur le parking de l'Escale (chemin des berges) les vendredis 12 et 26 février.

Prendre directement rendez-vous au 06 80 72 81 94.

### L'allaitement maternel

La Leche League VaLLL d'Orge invite les jeunes parents à une réunion d'information et de soutien sur l'allaitement maternel, à Villemoisson (Manoir du Vieux Logis, rue du Vieux Logis), le mardi 16 février à 10h.

Renseignements : 01 69 46 21 80 ou 01 78 55 00 79

## La rentrée de septembre 2010 se prépare

Votre enfant naîtra entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 juillet 2010 ? Vous pouvez d'ores et déjà retirer un dossier d'inscription d'accueil collectif directement à la crèche multi-accueil "Les écureuils du Bois" ; contactez Sandrine Mousseigne, directrice du multi-accueil (01 69 80 63 41) ou déplacez-vous au service Petite enfance (bâtiment du service Educatif de la mairie, 11 rue du Grand Noyer). Pour rappel, le multi-accueil est doté de 20 places, 6 places seront ouvertes pour la prochaine rentrée. Attention : clôture des inscriptions le 30 avril 2010. La commission d'attribution des places se réunira au cours de la première semaine du mois

de mai. Les familles seront avisées par courrier au plus tard le 15 mai.

Le service Petite enfance invite les familles, parallèlement, à effectuer des démarches de recherche auprès des assistantes maternelles de la ville. La liste des professionnelles agréées, avec leurs disponibilités, est tenue par Nelly Gueguen, responsable du RAM (01 69 63 32 72).

Pour des raisons d'organisation et par respect pour elles, les parents sont invités à informer les assistantes maternelles lorsqu'une demande en crèche a été effectuée en parallèle.

# Les rencontres du jazz 2010, un grand cru

*La Ville du Bois est en passe de devenir célèbre pour... ses rencontres du jazz. Cette année, du 26 au 28 mars, de nombreux temps forts honoreront ce mélange de courants musicaux. Et parmi eux, Caratini et son Caratini Jazz Ensemble, pour une nouvelle création intitulée "Latinidades".*

A l'occasion de ce nouveau concert, trois percussionnistes ont rejoint la "bande", le Chilien Sébastien Quezada, et les Cubains Javier Campos Martinez et Abraham Mansfaroll Rodriguez.

Ainsi, Patrice Caratini, chef d'orchestre et surtout contre-bassiste, nous fait voyager entre le jazz, l'Argentine, Cuba, avec l'évocation notamment de la santeria, une musique mystique à base de tambours bata d'origine nigériane. C'est une découverte qui va de la simple mélodie d'un boléro cubain aux improvisations les plus contemporaines. Il joue une large gamme de rythmes et codes musicaux nés dans les Caraïbes, comme le guaganco, le son, le boléro ou le jazz.

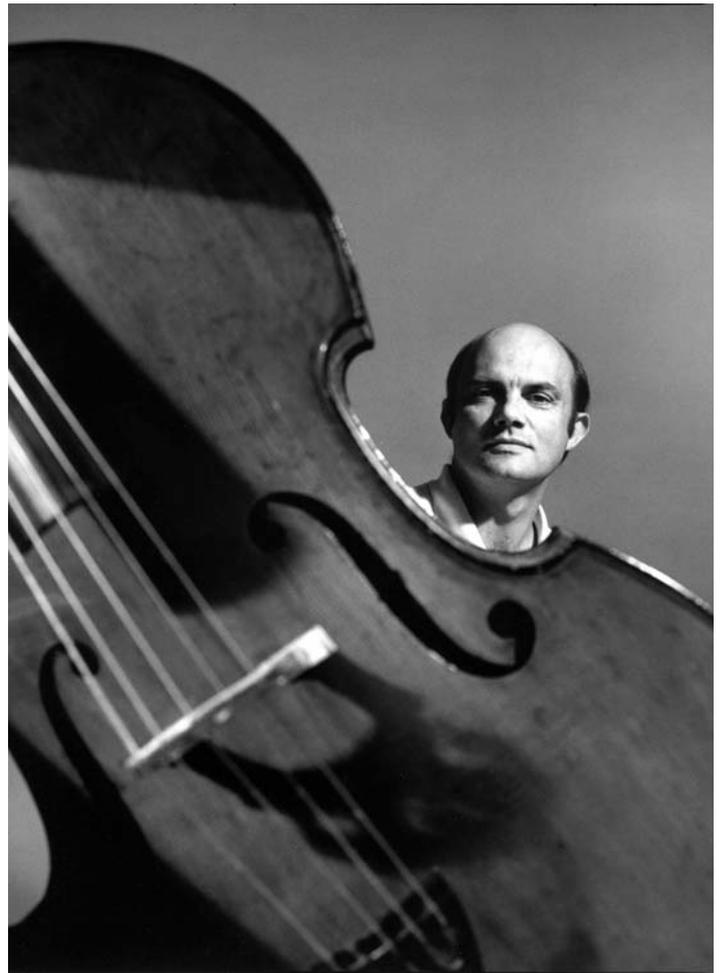
Les choix de Caratini sont liés à des affinités personnelles, des coups de cœur, des hasards. Au fil des ans, il a accumulé une riche matière musicale et produit de nouvelles idées. Il est en permanence dans l'aventure, le risque.

## Pour ceux qui veulent en savoir plus

Depuis quarante ans, Patrice Caratini promène sa contre-basse sur les scènes musicales de la planète. Entré en musique par hasard et par affinités à la fin des années soixante, il devient vite un accompagnateur recherché. Plus tard, il apparaît derrière Maxime Leforestier, Georges Moustaki, Lény Escudero, Colette Magny, Pierre Akendengue, Yvan Dautin, Jack Treeese, Georges Brassens, Renaud, Henri Salvador ou Raymond Devos. À la fin des années soixante-dix, il participe, avec le guitariste Marc Fosset, au renouveau du jazz en France en formant un duo guitare-contre-basse qui fera le tour de l'Europe. Début 1980, il invente le Onztet, orchestre avec lequel il enregistre l'album Endeka qui influencera toute une génération de musiciens.

En 1997, il recentre ses activités et décide de se consacrer à un projet unique : il fonde, à Sceaux, le Caratini Jazz Ensemble. Il monte des projets qui vont du jazz contemporain au bal populaire et invente des partenariats avec des formations comme l'Orchestre National d'Ile-de-France, l'Orchestre Lamoureux, la Camerata de Bourgogne ou l'Orchestre National de Montpellier. Il se rapproche aussi de la musique contemporaine en montant des projets communs avec la Muse en circuit, l'ensemble Ars Nova de Philippe Nahon ou l'ensemble Court-Circuit du compositeur Philippe Hurel.

Extraits de [www.caratini.com](http://www.caratini.com)



## Programme

En avant-goût, le samedi 20 mars, intermède musical dans la galerie marchande de Carrefour, par le groupe de Blues.

**Vendredi 26 mars** - A l'Escale

De 21h à 22h : atelier jazz de Savigny et Big Band de La Ville du Bois

A 22h30 : Alexandra Varakine et Jazz Deluxe Trio

Prix d'entrée : 7 € (5 € enfants de 11 à 18 ans et étudiants sur justificatif, gratuit pour les enfants de 10 ans et moins)

## Samedi 27 mars - A l'Escale

De 20h à 21h30 : Jazzabaya d'Etréchy et Combo de La Ville du Bois

A 22h : "Latinidades" du Caratini Jazz Ensemble

Prix d'entrée : 13 € (10 € enfants de 11 à 18 ans et étudiants sur justificatif, gratuit pour les enfants de 10 ans et moins)

## Dimanche 28 mars - A l'Escale

14h : Tremplin Jazz. Concours de solistes ouvert à tous les musiciens. Une formation de base (batterie, piano et basse) permettra aux solistes de jouer. Le jury sera composé de quatre personnes (dont une personnalité, un amateur de jazz, un professeur de saxophone clarinette à l'école de musique de La Ville du Bois). Le gagnant se verra offrir par la société "Vents de folie", un instrument de musique de la marque Zeff.

De 15h à 17h : atelier découverte des instruments à l'attention des enfants, animé par des professeurs de l'école de musique : tambour, guitare, flûte, maracasses, guitare, batterie, flûte, saxophone, trompette... Les élèves et professeurs proposeront des mini-concerts pour faire découvrir

leur discipline de manière plus vivante. Les participants se verront offrir un goûter avec boissons et petits gâteaux. Participation gratuite.

A 18h : spectacle de danse, sur le thème musical du jazz, animé par l'association "Danse et Gym du Bois", l'école de danse de Ballainvilliers et l'école municipale de danse de La Ville du Bois.

Participation gratuite.

Pour en savoir plus :

[http://www.rencontresdujazz.com/RDJ\\_2010/](http://www.rencontresdujazz.com/RDJ_2010/)  
et [www.caratini.com/](http://www.caratini.com/)

## Du Gospel en ville

Dimanche 14 février à 16h, rendez-vous pour un concert unique, à l'Escale. Entrée : 15 € (tarif réduit : 10 €). Sur réservation.

Renseignements : service Culturel, 01 64 49 59 36

**LES RENCONTRES DU JAZZ**  
26, 27, 28 mars  
La Ville du Bois

**2010**  
7<sup>ème</sup> édition  
**L'Escale**  
Réservations  
01 69 01 19 33  
01 64 49 59 36

**World Jazz**

**Made in Groove trio**  
Alexandra Varakine  
26 mars 21h00

**Patrice Caratini Ensemble**  
27 mars 20h30

Woodtown Big-band - Jazzabaya - Blue-Set - Woodtown combo

Billets : FNAC - Carrefour - Auchan - Virgin Mégastore • Site web : <http://www.rencontresdujazz.com>

LES CADETS DE LA VILLE DU BOIS | Espagne | Zeff | sacem | e<sup>2</sup> | REPORTING | Europ e<sup>2</sup>ssonne

## Ambroise Paré habitait La Ville du Bois

Parce qu'il est célèbre, a fait avancer la chirurgie, et de surcroît habitait La Ville du Bois, la ville organise une exposition avec visite commentée du samedi 6 au samedi 13 février, à la bibliothèque (lire "La petite Feuille du Bois" n° 8 de janvier 2010).

Renseignements :  
service Culturel,  
01 64 49 59 36

**5<sup>e</sup> centenaire de la naissance d'Ambroise Paré**

Le saviez-vous ?  
Ambroise Paré a vécu à La Ville du Bois

Du samedi 6 février  
au samedi 13 février 2010

**Exposition et visite commentée**  
Appareils chirurgicaux, livres, gravures...

Par le musée de la chirurgie "Y. Christian Cabré", avec la participation de l'École de Chirurgie de l'AP-HP

**Vendredi 12 février, 20h**  
Conférence  
sur l'œuvre et la vie  
d'Ambroise Paré

**A la bibliothèque municipale**  
Lundi, mardi, vendredi de 15h à 18h  
Mercredi de 11h à 18h  
Samedi de 10h à 16h

Renseignements :  
service Culturel, 01 64 49 59 36

## Pour les plus jeunes



### L'heure du conte

Vos enfants aiment les princesses et celles et ceux qui les entourent ? Ils seront servis ce mercredi 17 février à 10h, à la bibliothèque, avec des "Contes princesses & compagnie". A partir de 5 ans. Entrée gratuite. S'inscrire préalablement auprès de la bibliothèque, 01 64 49 59 41.

### Du théâtre

"Le vilain petit canard", d'après un conte d'Andersen, sera joué par la compagnie de théâtre "Les Bonnes Langues" le mercredi 10 mars, à 14h, à l'Escale. Il ravira les enfants à partir de 4 ans. Inscription auprès de la bibliothèque.

Ce spectacle gratuit est proposé par la bibliothèque de La Ville du Bois, partenaire du projet, dans le cadre du Salon du Livre de la jeunesse qui se tiendra du 9 au 14 mars à Saint-Germain-Lès-Arpajon.

Renseignements et inscriptions : 01 64 49 59 41

## Prime à l'illumination !

Organisé par le service Culturel, le concours "Ville illuminée 2009", devenu traditionnel en cette période de fêtes de fin d'année, met à l'honneur les nombreux Urbisylvains inspirés par le thème de Noël. Les lauréats de l'édition 2009 sont les suivants :



Les lauréats reçoivent leur diplôme lors des vœux du Maire.

### Lauréats particuliers

- 1<sup>er</sup> : famille Bardon (52 bis chemin du Mesnil) - *photo*
- 2<sup>e</sup> : famille Vacca (188 rue des Joncs Marins)
- 2<sup>e</sup> : famille Casa (9 chemin des Auvergnés)
- 3<sup>e</sup> : famille Bonhour (chemin de Lunézy)
- 3<sup>e</sup> : famille Morel (41 ruelle des Néfliers)
- 3<sup>e</sup> : famille Zrim (17 chemin des Erables)

### Lauréat commerçants

Chantal Coiff (Grande rue)

### Prix d'encouragement

- 34 chemin des Clos
- 59 chemin du Mesnil





## Le Football club Saint Eloi primé

C'est une belle récompense pour le Football club Saint Eloi, qui a été classé premier du challenge d'adhésion à l'éthique et à la formation sportive pour la saison 2008-2009, par le District de l'Essonne de Football. Le Football club Saint Eloi compte 20 éducateurs et 34 dirigeants. Il recherche des bénévoles attirés par le foot et qui disposent d'un peu de temps ! Contacter le 06 60 69 72 59.

## La prévention avec Inter'Val

Inter'Val est une association spécialisée dont l'objectif est de prévenir tout risque de marginalisation sociale, auprès des 12-25 ans. Elle met en œuvre diverses actions pour accompagner les jeunes, combattre l'échec scolaire, favoriser l'insertion sociale ou professionnelle. Inter'Val intervient sur neuf communes du secteur, dont La Ville du Bois. Trois éducateurs spécialisés sont affectés à la commune. L'association est principalement financée par le Conseil général, mais également par des subventions des communes référentes. Pour toucher son public, elle s'associe avec le CCAS, le Micado et des partenaires du type de la Mission Locale ou du Pôle Emploi.  
Contact : 01 64 49 00 76

## Le syndicat d'initiative



*Dimanche 17 janvier, le syndicat d'initiative conviait une centaine de ses adhérents pour sa soirée annuelle, animée notamment par des danseuses brésiliennes.*

La brocante aura lieu le dimanche 11 avril, Grande rue, place Beaulieu et dans les rues environnantes. C'est quinze jours plus tard, le dimanche 25 avril, que les Urbisylvains pourront se retrouver à l'occasion des "Foulées de La Ville du Bois". Renseignements complémentaires dans la prochaine "petite Feuille du Bois" (début mars).  
Renseignements : 01 69 01 19 33

## Les paralysés recherchent des bénévoles

L'APF (Association des Paralysés de France) a été créée en 1933 par la volonté de quatre jeunes gens atteints par la poliomyélite, et révoltés contre l'exclusion dont ils étaient victimes. Soixante-dix ans plus tard, l'association poursuit toujours son combat pour une participation pleine et entière des personnes en situation de handicap et leur famille dans la société.

Afin de développer ses activités, la délégation de l'Essonne recherche des bénévoles motivés pour mettre en place de nouveaux ateliers (théâtre, informatique, bien-être, musique, loisirs, voyages...) et accompagner ses adhérents lors de sorties et des voyages.

Si vous avez une passion à partager, un talent particulier ou simplement envie de donner de votre temps, n'hésitez plus et venez rejoindre l'association !

Contact : 01 60 78 06 63,  
audrey.dangereux@apf91.org

## Concours de belote

Le Foyer des Anciens vous invite à un concours de belote ouvert à tous, adhérents et extérieurs, le samedi 20 février à 14h30 (au Foyer, rue Ambroise Paré). De nombreux lots vous attendent ainsi qu'une ambiance conviviale. Une buvette et de délicieux gâteaux maison seront à votre disposition. Venez nombreux. L'inscription aura lieu à partir de 13h30. Participation : 6 € par personne.

## S'intéresser à l'aéronautique

Pendant les vacances scolaires, l'association organise des stages de 1 à 5 jours sur l'aéronautique.

Contact : association Jonathan Club,  
01 47 20 46 46,  
www.jonathan-club.com





# Expression des groupes du conseil municipal

*Les groupes représentés au sein du conseil municipal disposent d'une tribune d'expression libre dans le journal municipal. Les propos tenus sont sous l'entière responsabilité de leurs auteurs.*

## **UCVB**

### **2010 sera l'année internet**

Quand vous lirez ces lignes, près du tiers du mandat sera écoulé. En accord avec nos engagements, l'année 2010 verra la mise en ligne du nouveau site internet de la ville. A la rentrée prochaine, vous pourrez tester ses nouvelles fonctionnalités et nous faire part de vos remarques et de vos souhaits.

Par rapport à l'existant, le site sera plus rationnel dans son organisation, plus rapide (3 clics maximum), plus interactif et, enfin, plus évolutif. Tout cela signifie que vous pourrez trouver plus aisément l'information souhaitée, télécharger des documents et formulaires et effectuer plus de démarches en direct.

Son "évolubilité" permettra d'une part de monter progressivement en puissance et, d'autre part, de tenir compte de vos critiques et de vos demandes, en temps réel, sans dépendre de la bonne volonté de l'hébergeur du site pour l'enrichir ou en améliorer l'ergonomie. Je vous dis donc à bientôt, sur la "toile". Bien cordialement.

**José Vinales, maire adjoint communication.**



## **Vivre Autrement**

Vivre Autrement n'a pas souhaité utiliser son espace de communication.

## **Avenir et Progrès VDB**

Avenir et Progrès VDB n'a pas souhaité utiliser son espace de communication.

## Pièces à amener pour voter

Selon un arrêté du 16 octobre 2006, au moment du vote des "Régionales", les électeurs devront amener leur carte électorale et un titre d'identité. Ce dernier peut être, au choix :

- la carte nationale d'identité,
- le passeport,
- la carte du combattant de couleur chamois ou tricolore,
- la carte d'invalidité civile ou militaire, avec photo,
- la carte d'identité de fonctionnaire avec photo délivrée par le directeur du personnel d'une administration centrale, par les préfets ou par les maires au nom d'une administration de l'Etat,
- la carte d'identité ou carte de circulation avec photo délivrée par les autorités militaires,
- le permis de conduire,
- le permis de chasser avec photo.

Ces documents doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui seront acceptés même périmés.

## Votre patrimoine en valeur

Les habitants des communes sont de plus en plus soucieux de voir leur patrimoine rural mis en valeur. Les propriétaires ont souvent du mal à restaurer bâtiments de ferme, moulins, pigeonniers, lavoirs, puits, mais également maisons de bourg, petits manoirs, chapelles ou églises. La Fondation du Patrimoine, fondée par une loi du 2 juillet 1996, peut les aider, par des déductions fiscales conséquentes ou éventuellement par des subventions. Seules conditions : les travaux doivent porter sur l'extérieur d'un bâtiment et ce bâtiment ne doit être source d'aucun profit.

Pour en savoir plus : [www.fondation-patrimoine.com](http://www.fondation-patrimoine.com), 09 63 00 30 83 ou 06 75 80 97 47

## Rencontrer un notaire

La chambre des notaires de l'Essonne propose des consultations gratuites à Evry, sur rendez-vous, les mardis 16 février et 9 mars, de 9h à 12h. Tél. : 01 60 78 01 27.

## Portes ouvertes dans l'enseignement supérieur

- Le **lycée d'enseignement général technologique horticole Saint-Nicolas**, situé à Igny, ouvre ses portes les samedis 13 mars (13-18h), 10 avril (10h-17h) et 29 mai (9h-13h). Formations proposées : en formation initiale, seconde générale, bac général S, bac technologique STAV, bac pro et BEP "Aménagement de l'espace" et "horticulture" ; en formation par alternance, bac pro "horticulture" et "technicien conseil vente produits horticoles et de jardinage". Renseignements : 01 69 35 15 00, [www.saintnicolas-igny.org](http://www.saintnicolas-igny.org)



- Le **Centre de Formation de Musicien Intervenant** à Orsay accueillera les visiteurs samedi 6 février à 14h30 (université Paris-Sud, bât. 498). Renseignements : 01 69 15 62 80, [www.cfmi.u-psud.fr](http://www.cfmi.u-psud.fr)

- Le conditionnement et la traçabilité sont des domaines porteurs. C'est ce à quoi le **lycée Parc de Vilgénis** à Massy prépare ses étudiants, avec à la clé l'obtention du BTS technico-commercial. Quatorze semaines de stage en entreprise, réparties sur ces deux années, permettent de préparer au mieux l'insertion professionnelle. Pour en savoir plus, le lycée assure une journée portes ouvertes le samedi 13 février 2010 de 9h à 16h. Renseignements : <http://btstcvilgenis.e-monsite.com/accueil.html>

## Contactez la Caf

Il y a plusieurs façons de joindre la Caf (Caisse d'allocations familiales) :

- serveur vocal : 0 820 25 91 10 (0,12 € TTC 1<sup>ère</sup> mn puis 0,09 €) ;
- site internet : [www.caf.fr](http://www.caf.fr) ;
- sur place : à l'accueil d'Arpajon, 3 à 7 avenue Aristide Briand (de 9h à 16h les lundi, mercredi et vendredi, de 8h à 16h le mardi, de 9h à 18h le jeudi) ou au centre social de Longjumeau, 142 rue Pierre et Marie Curie (tous les jeudis de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30).



## Exposition Ambroise Paré

A la bibliothèque

**Du samedi 6 au samedi 13 février**

## Concert de Gospel

Escale

**Dimanche 14 février à 16h**

## L'heure du conte

A la bibliothèque

**Mercredi 17 février à 10h**

## Spectacle "Le vilain petit canard"

A l'Escale

**Mercredi 10 mars à 14h**

## Carnaval de Bineau de la petite enfance

De la Grande rue à la Place Beaulieu

**Vendredi 12 mars à 9h30**

## Carnaval de Bineau

**Samedi 13 mars**

## Rencontres du jazz

**Du vendredi 26 au dimanche 28 mars**



## Fil de la vie

### Bienvenue

05/12/2009

Amaury RAMON

09/12/2009

Fantine CABARET

11/12/2009

Maëli COULÉARD

14/12/2009

Marie-Laurence PITTI--ROUZAUD

19/12/2009

Vince RODRIGUES

26/12/2009

Noémie THOMAS--BEN MOUSSA

28/12/2009

Abdelhakim AZLOUK

### Condoléances

04/12/2009

Suzanne RIOU

21/12/2009

André AMELINE

27/12/2009

Jeanne BOBICHON

### Pour rencontrer les élus

- Les élus de la mairie vous reçoivent sur rendez-vous. Contactez préalablement le secrétariat du maire au 01 64 49 59 40.
- Guy Malherbe, député de l'Essonne, reçoit sur rendez-vous à Longpont-sur-Orge (27 rue du docteur Darier). Contacter le 01 69 01 96 05. Il assure également des permanences sans rendez-vous le vendredi de 14h à 17h à Longjumeau (pôle associatif, derrière la mairie annexe au 3 bis rue des écoles) ou le premier vendredi de chaque mois de 10h à 12h à Montlhéry (mairie, 14 rue de la Chapelle).

### La mairie vous accueille

La mairie est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h et de 14h30 à 17h30, les mercredis et samedis de 8h30 à 12h15.

**Mairie, place du Général de Gaulle  
91620 La Ville du Bois  
Tél. : 01 64 49 59 49**

